

Allègements fiscaux

Si votre conjoint au 31 décembre 2019 inscrit lui aussi un montant à la ligne 361, 381 ou 462 de sa déclaration, il doit remplir une annexe B distincte et la joindre à sa déclaration.

une annexe B distincte et la joindre à sa déclaration.					
A Revenu familial Montant de la ligne 275 de votre déclaration Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2019 Additionnez les montants des lignes 10 et 12.			+ Revenu familial		2
Montant accordé en raison de l'âge ou pour pe ou pour revenus de retraite	rso	nr	ne vivant s	eul	le
Vous n'avez pas droit à ce montant si le montant de la ligne 18 dépasse 74 ou s'il dépasse 53 200 \$ et que vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre.	027\$	et	que vous aviez	un c	conjoint au 31 décembre,
Montant de la ligne 14				15	3,4,6,1,0,,0,0
Montant de la ligne 15 moins 34 610 \$. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.			=	16	-
Si, pendant toute l'année 2019 , vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation da seul ou uniquement avec une ou des personnes mineures, ou encore avec votre ou vos enfar ou arrière-petits-enfants majeurs poursuivant à temps plein des études secondaires à la format ou des études postsecondaires, inscrivez 1 750 \$. Consultez le guide à la ligne 361. Montant additionnel pour personne vivant seule (famille monoparentale). Consultez le guide à la	nts, pe	tits- ofe	-enfants ssionnelle	20	0
Numéro d'assurance sociale (NAS) de l'enfant majeur 21.1	a nyne	: 50). 	21	
Si vous êtes né avant le 1er janvier 1955, inscrivez 3 212 \$.		_	+	21	
Si votre conjoint au 31 décembre 2019 est né avant le 1 ^{er} janvier 1955, inscrivez 3 212 \$.					
Si vous avez inscrit un montant à la ligne 122 ou 123 de votre déclaration, remplissez la grille d	e calc	ul c		27	
Si votre conjoint au 31 décembre 2019 a inscrit un montant à la ligne 122 ou 123 de sa déclara remplissez la grille de calcul ci-après.			+	28	
Additionnez les montants des lignes 20 à 28.		_	=	30	
Montant de la ligne 18	-		× 18,75 % ► -	31	1
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 31. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Montant auquel vous ou votre conjoint	t, s'il	y a	lieu, avez droit =	32	2
Montant demandé par votre conjoint au 31 décembre 2019 à la ligne 361 de sa déclaration				33	3
Montant de la ligne 32 moins celui de la ligne 33. Reportez le résultat à la ligne 361 de votre c Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou				34	4
GRILLE DE CALCUL – Montant pour revenus de retraite			Vous		Votre conjoint au 31 décembre 2019
Total des montants inscrits aux lignes 122 et 123	1	\perp			
Montant de la ligne 1 utilisé pour acheter une rente ou transféré à un REER, à un FERR ou à un RPAC/RVER (montant inscrit à ce titre à la ligne 250, point 4)	2				
	+ 3				
	+ 4	\perp			
	+ 5	\perp			
	+ 6	+		1 1	
Additionnez les montants des lignes 2 à 6 .	= _ 7	\perp	;	ш	
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 7	8		1,25		1,25
Montant de la ligne 8 multiplié par 1,25 (maximum: 2 853 \$). Reportez le résultat à la ligne 27 ou 28, ou à ces deux lignes, selon le cas.			1,23	1 1	1,25
Note : Si des paiements de rente viagère prévus par une convention de retraite (ligne 15-	4, poi	nt :	B) ont été transféré	s ent	tre conjoints, le montant inscrit

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.



pour ce transfert aux lignes 123 et 245 de la déclaration ne doit pas figurer aux lignes 1 et 6 de la grille de calcul ci-dessus.

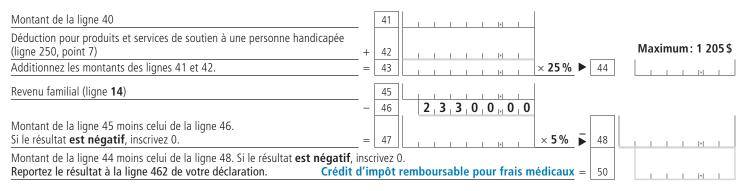
Note: Si vous avez inscrit un montant à la ligne 40, vous pourriez aussi avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux. Voyez la partie D ci-dessous.

D Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux

Vous pouvez demander ce crédit d'impôt si vous remplissez **toutes** les conditions suivantes:

- vous résidiez au Québec le 31 décembre 2019;
- vous avez résidé au Canada toute l'année 2019:
- vous aviez 18 ans ou plus le 31 décembre 2019;
- votre revenu de travail (ligne 10 de la grille de calcul qui figure dans le guide, au point 1 de la ligne 462) égale ou dépasse 3 080 \$.

Vous n'avez pas droit à ce crédit si le montant de la ligne 14 dépasse 47 400\$.



Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie

Vous pouvez demander ce crédit d'impôt si vous remplissez **les deux** conditions suivantes :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre 2019;
- vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2019.

Frais d'achat, de location et d'installation de biens admissibles. Consultez le guide.			
$- \mid 62 \mid 2 \mid 5 \mid 0 \mid 0 \mid 0$			
Montant de la ligne 60 moins celui de la ligne 62. Si le résultat est négatif , inscrivez 0. = 64		64	
Frais de séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle. Consultez le guide.	+ _	66	
Additionnez les montants des lignes 64 et 66.			
	×		20 %
Montant de la ligne 67 multiplié par 20 %. Reportez le résultat à la ligne 462 de votre déclaration.			
Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie			